

# Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

## Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Après avoir traité l'éducation artistique dans un avis rendu en octobre dernier, le CESE a fait le choix d'aborder les questions relatives aux structures du secteur de la culture. Cet avis, tant dans sa partie consacrée au bilan des politiques mises en œuvre depuis la création du ministère de la culture, que dans la formulation de ses préconisations, témoigne d'un consensus national autour des nécessaires politiques publiques de la culture.

C'est notamment grâce au volontarisme politique exprimé par l'ensemble des gouvernements de la V<sup>e</sup> République, que notre pays bénéficie aujourd'hui d'une création artistique et culturelle de grande qualité. Par ses travaux, notre section a notamment mis en évidence la multitude des mécanismes mis en œuvre et la diversité des formes d'intervention de l'État et de ses collectivités qui ont rendu possible le principe même d'exception culturelle française.

Malgré ces réussites, le secteur culturel a été impacté et fragilisé par la crise économique et sociale. C'est donc dans un contexte de désengagement financier que l'avis réaffirme avec force le fait que la culture ne puisse être considérée comme un simple moyen de divertissement. Par l'imaginaire qu'elle transmet, elle permet de façonner une certaine forme de vivre ensemble. À ce titre, elle représente un puissant vecteur de cohésion sociale en permettant de rassembler notamment des identités plurielles. Si elle joue indéniablement un rôle démocratique, elle est aussi l'un des piliers de notre économie, à travers les emplois et les revenus qu'elle permet de créer.

La crise économique dont notre pays est victime n'est pas le seul motif d'affaiblissement du secteur culturel français. Les mutations technologiques, l'apparition de nouveaux acteurs économiques à l'instar des « GAFA », l'intégration européenne et la mondialisation des échanges commerciaux, posent de nombreux défis à notre modèle de création et de diffusion de la culture.

C'est là où la notion de « renouvellement » des politiques publiques de la culture prend tout son sens. Face à cette urgence à agir, l'avis propose de nouveaux instruments de régulations adaptés à la situation actuelle. L'un d'eux est la création d'un centre national de la musique, permettant de garantir l'intérêt général de ce secteur culturel.

C'est toujours dans le souci de prendre en compte les évolutions que connaît le secteur culturel, que nous avons abordé la révolution numérique. Celle-ci est vraisemblablement à l'origine du plus important bouleversement que connaît actuellement le monde de la culture. L'avis, en privilégiant une approche d'accompagnement et d'adaptation plutôt que de résistance, a fait le choix le plus

judicieux. Plus qu'un danger, le numérique est un défi que nous devons relever. Si des règles strictes doivent être fixées aux acteurs qui, aujourd'hui, par leurs pratiques menacent l'exception culturelle, les nouvelles pratiques culturelles induites par le numérique ne sont pas toutes néfastes, loin de là. Elles contribuent d'une certaine manière à la démocratisation de la diffusion de la culture. Le numérique est également une force majeure de création et une opportunité de développement de la diversité des productions. Ces grandes évolutions sont d'ailleurs largement portées par les jeunes générations.

Malgré la qualité des débats que nous avons eus, nos groupes regrettent qu'un consensus plus ambitieux n'ait pu être trouvé sur la question du régime spécifique d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle. Si la culture française rayonne à travers le monde, c'est notamment grâce à l'investissement de ces femmes et de ces hommes.

Pour conclure, cet avis est constitutif d'une démarche plus large qui consiste à préserver l'exception culturelle française. Dans la lignée du rapport Lescure, le rapporteur a fait le choix de démontrer que la force de l'intervention publique est déterminante pour la survie de notre industrie culturelle. Sans volontarisme, sans régulation, nous nous exposerions à de cruelles déconvenues, à l'image de celles que le brillant cinéma italien a connues dans les années 1980.

Parce que nous estimons que la culture est un droit du citoyen, qu'elle constitue notre richesse et notre patrimoine et qu'elle justifie à ce titre d'être pleinement considérée comme un bien public, nos groupes ont voté en faveur de l'avis.